

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation : 27 août 2025

Date d'affichage : 27 août 2025

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. HADJ-SAADY Yann, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mme GANDON Nathalie, M. BERVEILLER Daniel, Mme PLISSON Annie-Claude, M MARCHAND Stéphane, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. DUMONT Pascal, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mr MASURE Frédéric, Mme DORIZON LECOCC Véronique, M. BIZEBARD Thierry, Mme Sylvie DOSME, Mr CANVA Andrew, Mme BAZOGE Liliane

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration :

Absent(s) : M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} septembre à 20 : 00, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Ilda de Barros

Approbation du PV du 30 juin 2025 : **22 voix pour**

Délibération n°25-032 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **18 voix POUR** et **4 abstentions (BIZEBARD, DOSME, CANVA, BAZOGE)** approuve l'attribution des lots du marché de rénovation fonctionnelle et énergétique de l'école maternelle PABLO NERUDA

Le conseil est clos à 20H30

Questions diverses

La séance est levée à 20H30

Le compte rendu de la séance a été affiché le 04 septembre 2025 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire,
Lucie SELLEM.

